



ACTUALITÉS

L'HIVER, CAMPER EN CARAVANEIGE AU GCU

Avec les premières neiges, les rêves de glisse et de bien-être deviennent plus forts ? Nos deux caravaneiges vous accueillent pour pratiquer tous les types de glisse.

Les Menuires – Savoie (73)



Le caravaneige est aux pieds des pistes ! Au cœur du massif de la Vanoise, à 1850 m d'altitude.

L'enneigement est garanti.

Les commerces de la galerie marchande sont à environ 500 m du camping.

Prémanon – Jura (39)



À 1114 m d'altitude, le terrain est situé en plein Parc naturel régional du Haut-Jura à 7 km du village des Rousses. Dans un environnement protégé, c'est le lieu privilégié pour la pratique d'activités nordiques et de moyenne montagne. Une grande partie des pistes de ski alpin se trouve sur la station des Rousses. Un réseau important de pistes de ski de fond est accessible aux skieurs de tout niveau, depuis le camping.

Nos caravaneiges sont ouverts de décembre à avril (dates exactes précisées sur notre site Internet) :

<http://www.gcu.asso.fr/>

Pour les réservations et la nouvelle réglementation des caravaneiges, voir le site du GCU, rubrique « caravaneiges » :

<http://www.gcu.asso.fr/nouvelles/caravaneiges-saison-20172018>

Réservation fortement conseillée (ouverture de la réservation le 16 octobre 2017). Les forfaits devront être pris 15 jours à l'avance auprès du secrétariat, pas de possibilité de forfait sur place. Les séjours sur place, sans réservation, devront être payés au tarif journalier.

L'AGENDA

Mercredi 4 octobre : conférence de rédaction revue PAC

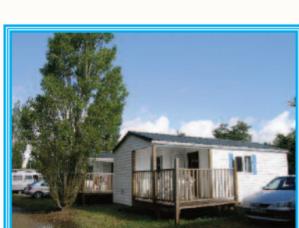
Mercredi 11 octobre : commission conflits

Du dimanche 22 au jeudi 26 octobre CA et commissions à Sarzeau

INFOS EXPRESS

LOCATIFS : à partir du lundi 13/11/2017 ouverture de la période de réservation pour 2018.

Location à la semaine du dimanche au dimanche pour tous les terrains sauf La Flotte, Cavalaire-sur-Mer Les Oliviers et Le Paradou (du samedi au samedi).



Accueil téléphonique au secrétariat :



Le standard sera dorénavant ouvert aux appels téléphoniques :

les lundi, mercredi et vendredi en matinée de 8 h 30 à 12 h 30.

Les mardi et jeudi après-midi de 13 h à 17 h (au lieu de 13 h 30 à 17 h 30).

Plein Air et Culture N° 295 + BD 80 ans



En raison d'un problème de routage chez le prestataire, les adhérents habitant l'étranger n'ont pas reçu PAC 295 + BD. Téléchargez ces parutions sur notre site Internet ou contactez votre CT européen pour que la version imprimée vous soit adressée par courrier postal.

À RETENIR

Le calendrier et les tarifs des hébergements locatifs pour 2018 paraîtront dans la revue PAC « automne » et sur le site Internet.



Le rassemblement national 2018 aura lieu à Lacanau (Gironde) du 18 au 22 août 2018.

ZOOM SUR NOS TERRAINS

LOCATIFS : nouvelles implantations pour 2018

Nouveaux locatifs sur les terrains de Sciez (Mobil-homes), Tourettes (Bungalows toile), Saint-Saturnin-lès-Apt (Bungalows toile) et remplacement des Bungalows toile de Saint-Jean-en-Royans par des Mobil-homes toilés.

Profitez d'une belle arrière-saison :

14 terrains vous accueillent jusqu'aux vacances de Toussaint :

Aiguebelette en Savoie, Bormes Cabasson, Bormes-la-Favière, Cavalaire-sur-Mer (Les Oliviers), Fabrégas, Giens, La Croix-Valmer sur la côte d'Azur, Capbreton, Le Bois-Plage-en-Ré, Mesquer sur le littoral atlantique, Le Crotoy en Baie de Somme et Oye-Plage sur la côte d'Opale, Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Saturnin-lès-Apt en Provence et Saint-Maurice-d'Ardeche.

Pour connaître les locatifs disponibles, consultez le site Internet : <http://www.gcu.asso.fr/>

RAPPEL

La formule occupation temporaire et garage mort se prolonge jusqu'aux vacances de Toussaint en fonction de la date de fermeture des terrains (voir site Internet du GCU) :

<http://www.gcu.asso.fr/>

BONS PLANS

Autorisation de prélèvement :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ce nouveau document officiel remplace désormais obligatoirement l'autorisation de prélèvement du titulaire européen.

Il est soumis au formalisme de mandat, sans cautionner. Le G.C.U. a le droit de récupérer votre compte bancaire pour déduire votre compte, et votre banque a le droit de déduire votre compte conformément aux instructions du G.C.U. et sans justification de votre part. Il est recommandé que vous vérifiiez votre compte bancaire avant de signer ce mandat.

Le mandat est valable de la date de signature jusqu'à la date de clôture de votre compte pour un prélèvement autorisé.

N° d'adhérent : _____ A. _____ (à compléter par le GCU)

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN : _____

BIC : _____

TYPE DE PAIEMENT

Prélèvement automatique Prélèvement volontaire

CRÉANCIER

Nom : _____ Engagement des Campings Universitaires

Identifiant Créancier SEPA : _____

Adresse : _____ 73, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS - FRANCE

Fait à : _____ Le : _____ Signature : _____

Document à compléter et à retourner avec un relevé d'identité bancaire à :
G.C.U. 72, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS

Aucun autre document n'est à retourner à votre banque.

En donnant votre autorisation de prélèvement, vous évitez des surcoûts de paiement et facilitez la gestion de vos séjours (paiement d'un séjour lorsque la trésorerie est fermée, paiement d'une réservation d'emplacement ou de la réservation d'un locatif au dernier moment). En cas d'erreur de trésorerie en votre défaveur, votre compte est crédité directement et plus rapidement. Vous pouvez décider d'arrêter le prélèvement à tout moment, il suffit d'envoyer un courrier ou un e-mail au secrétariat.

